

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2017
COMPTE-RENDU

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 24.1.2017

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. Répartition de l'actif et du passif de la Communauté de Communes Aure 2008 et de la déchetterie intercommunale de la Prade de Camou

Suite à la dissolution de la Communauté de Communes Aure 2008, il est nécessaire de procéder à la répartition des biens de l'actif et à leur transfert à la Communauté de Communes Aure-Louron, ainsi qu'à la répartition du résultat de l'exercice 2016. La commune de St-Lary-Soulan est désignée pour gérer les dépenses et les recettes non soldées au 31.12.2016.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à faire application de ces principes et à signer tous les documents à cet effet.

3. Assurances garantissant l'ensemble des risques financiers de la collectivité liés au régime de protection sociale du personnel

Le Conseil Municipal demande au Centre de Gestion de conduire pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance garantissant l'ensemble des risques financiers liés au régime de protection sociale (maladie, accident du travail, invalidité, maternité, décès) des agents publics territoriaux affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC

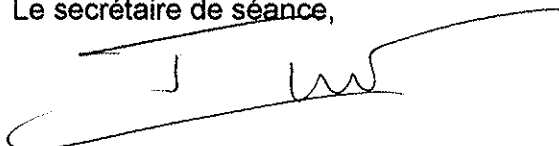
4. Débat sur le PADD du PLUi valant SCoT

Monsieur le Maire présente le contenu du PADD au conseil municipal. Après débat sur le projet, le conseil municipal émet les remarques et corrections suivantes :

Il faudrait davantage insister sur les nécessaires recherches de mutation économique : diversification par des outils "collectifs" de valorisation agro-alimentaire, aides concrètes à l'installation d'entreprises de nouvelles technologies (énergie verte, internet, communication), politique touristique d'aménagement du territoire (signalétique fortement demandée par la clientèle, supports de communication et de valorisation des acteurs dans le même temps).

Vignec, le 23 février 2017

Le secrétaire de séance,



Michel TRESALLET



Le Maire,



Jean-Michel ISOART